

L'urbanisme, un devoir humain

Autor(en): **Marti, Hans**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **33 (1961)**

Heft 9

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125181>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'urbanisme, un devoir humain

par Hans Marti, architecte FAS, SIA

13

Je me souviens qu'à l'école, nous avons dû rédiger une composition sur le sujet que voici: «Guillaume Tell, un assassin perfide?» Un de mes condisciples a intitulé sa composition: «Guillaume Tell, un assassin perfide!» Il a réussi facilement sa démonstration, alors qu'en nous en tenant au titre imposé sous sa forme interrogative, nous avons eu beaucoup plus de peine que lui. J'exulterais aujourd'hui, même plus que lui, si j'avais le courage de mettre un grand point d'interrogation derrière le titre de cet article «L'urbanisme, un devoir humain». Combien il serait plus agréable de démontrer que nos efforts d'urbanisme et notre ardeur à façonner villes et villages dépendent d'autres facteurs que de l'homme, à savoir de la circulation routière, de la rentabilité et des prescriptions d'ordre légal. On pourrait facilement évoquer les autoroutes, les routes-express, les frais d'investissement avec leurs intérêts et leur amortissement, les statistiques d'utilisation, les distances au fonds ou au bâtiment voisin, les plans de zones et les plans d'aménagement locaux et régionaux; nous pourrions prouver que tous ces facteurs techniques, économiques et juridiques influencent plus fortement la configuration de nos agglomérations que la sociologie ne le fait, ne peut le faire, et ne veut le faire! Nous sommes devenus esclaves de nos actes, à savoir de notre activité lucrative, de nos lois et ordonnances; nous sommes les administrés d'autorités que nous avons instituées et qui appliquent leurs décrets en notre propre nom. Nous réalisons à peine encore que tout ce que je viens d'énumérer devrait, en bonne théorie, nous servir! Je vais tenter de «retourner mon char» en démontrant que, malgré tous les obstacles, l'urbanisme est un devoir humain, social, et même civilisateur. Cette tentative exige une analyse préalable.

La notion de propriété que nous connaissons actuellement, c'est la propriété, solidement ancrée, protégée par les constitutions et lois fédérales et cantonales, de choses telles que les biens-fonds sur lesquels nous construisons. Certes, nous connaissons des institutions juridiques qui, dans une certaine mesure, restreignent ce droit de libre disposition que nous apprécions tant. Nous connaissons aussi les conséquences financières qu'entraînent les restrictions excessives de ce droit de libre disposition, par exemple en vue de protéger des sites; le propriétaire demande une indemnité qui vide notre bourse dans une mesure souvent insoupçonnée, ce à quoi nous sommes tous profondément sensibles. Imaginons de réserver un terrain à bâtir de 100 m. sur 300, pour un stand de tir ou pour

cinq terrains de football – ces dimensions sont familières à chacun – cela coûtera 900 000 fr., à raison de 30 fr. le m², ce qui est un prix encore modeste. Si nous admettons 80 fr. le m², prix déjà courant pour les terrains à bâtir des zones suburbaines, le seul fait de réserver ce terrain coûtera 2,5 millions de francs, montant que le Suisse économe est rarement prêt à dépenser. Cet exemple frappant montre l'importance des sommes en jeu lorsqu'on prétend à des surfaces vertes, des lieux de détente ou d'autres réservations dans un pays dont tout le système juridique repose sur la garantie d'un droit de propriété individuelle, dont il a considérablement développé la notion. A chaque instant, les urbanistes se heurtent à cet obstacle qui rogne leurs ailes. On comprend que le professeur H. Bernoulli, notre grand maître à tous, ait soutenu la théorie que le sol, en tant que don naturel limité de Dieu, devait devenir chose et propriété commune, comme l'eau courante, l'air et la lumière, qui appartiennent à toute l'humanité. Nous ne partageons pas son avis, aujourd'hui, et respectons le droit de propriété, mais nous ne nous trouvons pas moins dans une position désespérée. C'est pourquoi, sans chercher à promouvoir la collectivisation du sol en mains de l'Etat, l'urbanisme essaie de tirer le meilleur parti possible du statut légal actuel, sans pourtant qu'il aboutisse à un résultat suffisant.

Cet aperçu juridique nous aura ouvert les yeux. Nous sommes en face d'une chose fractionnée entre une multitude de propriétaires et qui leur appartient légalement, de telle sorte qu'ils peuvent en disposer librement. Cette chose est une espèce de marchandise aliénable, bien qu'elle ne puisse être ni accrue, ni détruite, ni dissimulée, ni emmagasinée. Elle dépend ainsi de l'offre et de la demande, et d'autres lois économiques encore. Or, les difficultés commencent lorsqu'en vertu d'un accroissement constant et rapide de la population, la demande s'intensifie d'un sol resté en quantité limitée. Notre pouvoir d'achat, notre standard de vie, augmente en même temps; chacun prétend à plus d'espace; une surface croissante est affectée à des buts d'intérêt public; une demande toujours plus forte entraîne de la sorte une hausse des prix avec ses suites désagréables; plus il faut loger d'hommes sur un sol en quantité limitée, plus le prix des terrains à bâtir augmente. Aussi est-il de plus en plus difficile et compliqué de faire de l'urbanisme un devoir humain. Conçu comme tel, l'urbanisme exige de l'espace pour l'individu, pour la famille, pour les enfants, pour les communautés. Plus notre niveau de vie s'élève, plus nous exigeons de place pour notre activité, et plus le sol précieux se raréfie!

Les données économiques et juridiques s'opposent aux revendications humaines. En tant qu'urbanistes, nous n'entendons pas préparer une révolution, mais trouver le chemin du juste milieu, ou plus exactement un compromis. On voit qu'il aurait été plus simple d'accompagner notre titre d'un point d'interrogation.

La recherche du lucre, objet de la pensée économique, fait aussi partie de la nature humaine, de même que l'édiction des normes légales. Nous ne pouvons donc pas agir comme si la spéculation, la rentabilité, la rente foncière, les loyers, les lois et règlements sur la construction et les plans des zones n'existaient pas ou n'étaient que des bagatelles. Ce qui convient, c'est d'apprendre à mettre ces

données à leur place dans l'échelle des valeurs. Aujourd'hui, elles sont au haut de l'échelle, comme le prouve l'exemple de la construction de logements. Nous avons un rapport fixe entre, d'une part, le terrain, la préparation des voies d'accès, les frais de construction, le volume du bâtiment, les loyers et le rendement et, d'autre part, les règles de construction. Si l'on abaisse les loyers, on diminue le rendement; si l'on accroît le cube, on augmente les frais de construction; si, au sein d'un volume total inchangé on agrandit les logements tout en conservant les mêmes loyers, on diminue encore le rendement; si l'on diminue le nombre de logements par unité de surface, les loyers et le rendement diminuent. Si l'on veut conserver un rendement régulier, ce qui est normal aujourd'hui pour des raisons économiques, on ne peut offrir aux locataires qu'un très modeste confort quant à la surface de leurs logements, aux installations diverses, au jardin, à la vue, à la tranquillité. Il en va autrement que lorsque les loyers peuvent être augmentés, ou bien lorsque l'Etat balance les comptes par quelque forme de subvention. Si la loi sur les constructions augmente le volume admissible par unité de surface, ou augmente tout autre mode d'exploitation du terrain, le prix de ce dernier augmente et le résultat est le même. Je ne veux d'ailleurs pas m'attarder sur le financement de la construction ni sur la politique de subvention; je dois seulement indiquer quelles sont les données des problèmes humains des urbanistes dans un Etat à régime libéral. Je veux m'en tenir strictement au sujet tel qu'on le conçoit habituellement, sous l'image de bâtiments, de surfaces libres, de rues, de quartiers d'habitation, de centres d'affaires, de zones industrielles, de réseaux de circulation, de lieux de détente, de centres d'instruction, de plans des zones, de règlements de constructions et d'autres dispositions légales. Mais qu'on me permette d'abord d'essayer de déterminer ce que nous autres hommes voudrions que les villes nous offrent, si les lois de l'Etat et celles de l'économie nous le permettaient.

Considérons l'être humain qui nous pose cette question, c'est-à-dire dès avant sa naissance, puis croissant jusqu'à l'âge adulte, l'homme et la femme, l'enfant, les vieillards, bien-portants ou malades, pauvres ou riches, individualistes, sociables, au travail ou au repos; considérons ceux qui sont sensibles des yeux, du nez et de l'oreille dans leurs rapports avec autrui; considérons les sportifs ou les intellectuels, ou encore ceux qui ont peu de besoins. Tableau de l'individu, de la famille, de la société.

Déjà avant de naître, l'enfant réclame de l'urbaniste des maternités, des cliniques obstétricales, des lieux de promenade pour femmes enceintes, etc. Nous devrions pourvoir à ce que les futures mères puissent être traitées d'une manière appropriée et puissent circuler en toute sécurité. Nous avons ensuite l'enfant, dans son plus jeune âge, pour lequel il faut construire une crèche, une pouponnière, ou un jardin d'enfants. L'enfant délicat réclame une clinique infantile, un préventorium, une maison d'enfants convalescents, une école ou un établissement spécialisés. La jeunesse scolaire, à son tour, a des exigences propres que l'on satisfait en général largement, étant donné l'amour du Suisse pour la pédagogie. Dans ce contexte, je signale ici une nouvelle tâche qui devient urgente: l'organisation des loisirs des adolescents. Dans les villes,

nous créons maintenant des places de jeu pour jeunes «robinsons», remplaçant ainsi les terrains dont les enfants de la campagne jouissent tout naturellement. Nous devons parfois contraindre légalement les maîtres d'ouvrages à créer des places de jeux à leurs frais, à l'écart d'une circulation de véhicules, de jour en jour plus dangereuse. Ce qui manque encore, ce sont des terrains «pour s'ébattre», où les garçons puissent jouer aux brigands ou à la poursuite, où aucun concierge n'interdit les jeux de ballon, où l'on peut se faire des bosses et des ecchymoses, où les garnements d'un quartier puissent se battre puissamment contre ceux d'un autre quartier; ces jeux rendent les enfants adroits et robustes, mais nous refusons pourtant les millions que peuvent coûter de tels terrains, aussi sommes-nous récompensés de notre avarice par le spectacle de ces jeunes «blousons noirs» qui déambulent dans les rues ou tournent stupidement les manivelles de jeux automatiques, essayant pâlement de tuer leur ennui en fumant des cigarettes. Un mien ami, officier d'instruction, se plaint de ce que les recrues provenant de villes ou de villages industriels ne sachent ni grimper aux arbres, ni lancer des pierres au but. Certes, la participation à la vie d'éclaireurs ou l'instruction militaire préparatoire fournissent quelque exutoire à ces besoins juvéniles, mais ce qu'il faut, et ce dont je parle, ce ne sont pas ces exercices physiques réglementés, mais bien des ébats indisciplinés, donnant libre essor à un excédent de forces, que l'éducateur peut réfréner, en cas de mauvais usage, par une bonne fessée.

Le jeune homme qui, selon Schiller, «suit les jeunes filles en rougissant et voit tout son bonheur à en être salué», celui-là est mal servi dans nos rues désespérantes. Pas de recoins, pas de bocages; tout est bien ordonné, l'asphalte, le gazon, les fleurs; les maisons sont bien alignées et soignées, sages, uniformes, ennuyeuses. Ces jeunes gens s'ébattent sur les tabourets de bars, devant des alcools joliment colorés, au lieu de s'ébattre en plein air, dans la verdure, sous les arbres ou devant de lointains horizons; combien nos villes atrophiées sont devenues misérables, et combien il est difficile d'y créer des parcs de plaisance! A Zurzach, où depuis cinq ans est apparue une nouvelle source, on n'a pas réussi à créer un seul parc pour les curistes. Il y a des villes de 10 000, voire 20 000 habitants qui n'ont pas encore un seul parc, parce que cela leur paraît un luxe; on nous rit au nez lorsque nous parlons de verdure municipale. La ville de Zurich, elle-même, si elle trouvait du terrain, ferait construire des bâtiments locatifs pour des raisons politiques, car les élus du peuple ont constamment besoin de nouveaux électeurs pour être réélus. On oublie que ces parcs ne serviraient pas seulement à la jeunesse méditative ou amoureuse, mais encore aux mères et aux enfants, aux vieillards et aux infirmes. Si l'urbanisme était vraiment humain, nous devrions voir qu'en raison de l'accroissement de la population, les familles quittent de plus en plus les maisons familiales, entourées de jardins, pour venir habiter les étages d'îlots locatifs sans verdure, et nous devrions par conséquent veiller soigneusement à créer des jardins publics; nous devrions même pouvoir demander à chaque constructeur d'immeubles une contribution à une œuvre si coûteuse; ces jardins, en effet, ne remplissent leur but que s'ils sont encastrés parmi les îlots locatifs, c'est

d'ailleurs pourquoi leur prix est celui de terrains à bâtir. C'est fort humain de ne pas tirer trop facilement sa bourse, et de refuser la hausse d'impôt correspondante. Les responsables hésitent à proposer cette mesure, non seulement pour ménager leur propre escarcelle, mais encore pour éviter que les habitants aux ressources intéressantes ne quittent la ville pour quelque paradis fiscal. On sait que l'impôt communal de la ville de Zurich est de 125% de l'impôt cantonal, tandis que sur la «Côte d'Or», à Zollikon, et à Küsnacht, l'impôt communal n'atteint que 90%. Comment la ville oserait-elle consacrer des fonds supplémentaires à l'esthétique, à la protection des sites, au délassement, etc.? Cela pourrait entraîner de nouveaux contribuables à transférer leur domicile au bord du lac, à quelques kilomètres de là!

Les malades et les vieillards aussi augmentent leurs exigences à notre endroit. Autrefois, ils vivaient aussi longtemps que possible au sein de leurs familles. La grand-mère, la tante délicate de santé, le grand-oncle retombé en enfance, le malade chronique, tous faisaient partie de la famille qui, bien entendu, leur procurait tant bien que mal tout ce qu'il leur fallait. Aujourd'hui, nous construisons des maisons de retraite, des foyers pour malades chroniques, des hôpitaux, des quartiers et des logements pour vieillards, ce qui a pour conséquence d'obérer de plus en plus les finances publiques. Nous sommes tenus de pourvoir aux besoins des malades et des vieillards, parce que la famille fait défaut. Père et mère vont travailler qui à l'usine, qui au bureau; qui pourrait encore donner des soins à ceux qui en demandent? Le besoin de fuir chaque semaine, dans sa propre voiture, une ville tentaculaire devenue inhumaine, apparaît plus impérieux aujourd'hui que le souci de sa parenté proche ou lointaine; comme cette voiture revient fort cher, il faut que chaque valide travaille, et plus que cela n'est bon pour son âme. Disons les choses comme elles sont: les malades et les vieillards sont «remisés» quelque part; l'Etat doit apprendre à s'en occuper, même s'il n'y est pas apte. Fils, filles, petits-enfants sont remplacés par des fonctionnaires et un personnel soignant à horaire légal. Des sommes importantes, autrefois disponibles pour autre chose, doivent être consacrées à l'assistance médicale et à l'assistance à la vieillesse. Partout en Suisse le budget des constructions nécessaires constitue la principale dépense de la prévoyance sociale. Il va sans dire que je suis loin d'être adversaire d'une hospitalisation raisonnable et d'une prévoyance sociale équitable pour les vieillards, mais j'insiste aussi pour bien affirmer que l'intervention officielle des villes est due à la défaillance des familles. Il me suffit d'avoir mis le doigt sur la plaie. Ajoutons, pour excuser la famille, que nos actuels logements en miniature, calculés au centime près, au mètre carré et au mètre cube près, sont peu propres, faute d'air et de lumière, à servir aussi bien les malades et les vieillards que les bien-portants et les jeunes. Il y manque l'espace nécessaire aux premiers. Les logements actuels de trois à quatre pièces, tels qu'ils sont construits en masse, ne permettent pas de remplir notre devoir d'hommes à leur égard. Nombreux sont ceux qui, désirant garder près d'eux une mère ou une sœur, sont pourtant contraints, faute de place pour elle, à la reléguer dans un asile de vieillards. Nombreux sont également les vieillards qui

désirent être hospitalisés, parce qu'ils répugnent à trop entraver leur parenté; ils trouvent plus d'encouragement dans un entourage mercenaire qu'auprès de leurs proches toujours maugréants.

L'adulte bien portant exige de plus en plus de l'Etat. Pensons aux stades, pour voir ou pour pratiquer les sports. Il faut aujourd'hui qu'ils soient confortables, proches des habitations, voire situés à l'intérieur des agglomérations. Les urbanistes donnent volontiers une suite favorable aux revendications de ce genre, car cela leur permet d'aérer des quartiers souvent uniformes et mornes. Nous aimons entrecouper les files d'immeubles tantôt de jeux de tennis ou d'une piscine de quartier, tantôt d'un terrain d'entraînement ou d'une patinoire. Ce sont les seuls éléments, avec les écoles et quelques églises, qui animent le visage d'une ville. Nous serions enchantés de construire parmi la verdure des chemins pour promeneurs ou de diviser les quartiers par des surfaces vertes traversées par des sentiers. Mais ne soyons pas trop exigeants; contentons-nous d'implanter des places de sport au hasard des mutations immobilières.

Traitions brièvement des exigences fondamentales du citoyen: travail, habitation et circulation. Laissons de côté les tâches inspirées par le travail; en général, elles sont excellemment résolues par les employeurs, dans leur propre intérêt, comme dans celui de leurs employés; les lieux de travail mal organisés sont du passé. Il est également superflu de s'attarder sur la circulation; chaque enfant sait qu'il y a là un problème urgent si les villes ne doivent pas étouffer. Mais je veux surtout parler de ceci: nous en serons bientôt à concevoir nos villes en vue de l'automobile et non plus pour l'être humain. Les démarcations de routes, les parcs, les passages au-dessus ou au-dessous des voies ferrées, les routes express, les voies surélevées avec rampes d'accès, les raccordements en feuille de trèfle, etc. sont presque devenus plus importants que les passages pour piétons, les trottoirs à ciel ouvert ou sous arcades. C'est le moment de rappeler le titre de cet article et de demander: L'urbanisme est-il encore un devoir humain? Poser la question, c'est qualifier la situation actuelle.

Si les choses continuent comme elles le sont, l'urbanisme ne sera bientôt plus humain. Il y a des urbanistes américains dont les nerfs ont vécu de l'automobile, qui s'en sont servis professionnellement et qui désignent ce véhicule comme l'assassin des villes. En Suisse, nous croyons encore à la toute-puissance du moteur et nous plaçons toutes nos agglomérations sous sa domination. Où régnait la verdure, nous installons un parc à voitures. Pour chaque interstice, nous traçons une chaussée. S'il coule une rivière, nous voulons la couvrir d'un viaduc sur toute sa longueur pour y entreposer quelques milliers de véhicules supplémentaires capables d'envahir nos agglomérations... Personne ne proteste, même pas celui qui n'a pas de moteur, car il espère compter un jour parmi la caste privilégiée des motorisés. Là où quelque espace naturel encadre les maisons, nous faisons passer un boulevard qui les empestera. Nous sombrons dans une folie incroyable; la circulation, qui devrait servir l'humanité, l'a asservie. Nous autres urbanistes devons aujourd'hui lutter pour que les villes que nous construisons ne soient pas tuées par la circulation.

J'évoque maintenant la principale revendication du bien-portant à l'égard de son lieu de domicile, à savoir l'habitation. J'estime que le droit à un logement décent fait partie des droits de l'homme. Aussi sommes-nous tous tenus de veiller à ce que chacun puisse habiter décemment. Cela signifie qu'on doit pouvoir en toute sécurité dormir, manger, s'occuper, le tout dans la propreté et le bien-être. Certainement, ces revendications peuvent être satisfaites d'une manière très variable, car l'ordre social veut que le pauvre ait d'autres aspirations que le riche. Mais il est un aspect sous lequel leurs habitations respectives ne diffèrent point: toutes deux sont la cellule dans laquelle leurs habitants sont les maîtres exclusifs. Chaque homme doit pouvoir trouver un royaume personnel derrière la porte d'entrée de son logement. Aucun pouvoir public, si puissant soit-il, ne doit y commander quoi que ce soit. Le plus pauvre doit y pouvoir se reposer, oublier le monde environnant et se préparer au lendemain. Or, cette exigence humaine primordiale ne reçoit qu'une piètre satisfaction dans nos villes construites à bon marché. L'agitation extérieure poursuit les habitants jusque chez eux. Ils s'y entendent les uns les autres et ne peuvent y échapper aux regards indiscrets. En effet, puisque vous entendez et voyez vivre votre voisin, lui aussi vous voit vivre et vous entend. Reconnaissons que cantons et communes s'efforcent sincèrement de procurer un toit à chaque citoyen. En tant que membre d'une Commission fédérale pour la construction de logements, j'ai pu constater combien nous prenons à cœur de résoudre l'ensemble de ce problème en tenant compte de l'évolution des conditions économiques et de la composition de la population. C'est pourquoi je n'adresserai qu'une seule prière à tous ceux qui s'occupent de la construction de logements professionnellement, économiquement, officiellement, à titre honoraire ou en tant qu'urbanistes: ne soyez pas mesquins! Chacun a droit à une habitation!

En suivant mon analyse des revendications humaines, j'en arrive aux besoins individuels. On peut facilement imaginer qu'il en est des centaines et des milliers de différents. Qu'on évoque l'individualiste qui recherche la solitude et ne peut travailler que dans le silence, et accomplit ainsi une œuvre qu'il ne saurait réussir dans le tohu-bohu général. J'ai moi-même habité plusieurs années une mansarde de la Cité de Zurich et y ai trouvé le temps de faire bien des choses. C'est pourquoi je comprends fort bien les individualistes, voire les grognons et les désabusés. Où, dans nos nouveaux quartiers réguliers, uniformes et, au fond, stériles, trouvent-ils un coin pour y vivre? Lorsque je parcours les quartiers construits depuis dix ans, je me révolte et dis non.

Mais ce n'est pas qu'à ces individualistes forcenés que la ville refuse leur dû. Elle néglige aussi les membres plus précieux de la société. Je songe aux musiciens et aux sculpteurs qui font eux-mêmes du bruit, aux peintres qui ont besoin d'ateliers lumineux et spacieux, aux artistes et artisans de toute espèce, aux couturières, à ceux qui ont des horaires irréguliers: s'ils n'ont pas été complètement oubliés, ils n'en sont pas moins les parias des urbanistes. Ils ne trouvent pas la place nécessaire dans les appartements courants de trois ou quatre pièces, et les petits logements d'une ou deux pièces dans les îlots modernes conviennent certainement mieux à des secrétaires,

hommes seuls ou femmes seules, qui refusent de vivre dans leur parenté ou sous la férule de maîtresses de pension. Même les étudiants ont de la peine à trouver ce qu'il leur faut. Je suis content que nos villes disposent encore de maisons anciennes, de communs, de mansardes, de bâtiments bons à démolir, qui satisfont ceux d'entre nous qui sont prédestinés à servir obscurément l'humanité en sachant vivre seuls ou avec art.

L'homme sociable formule des désirs dont nous tenons volontiers compte dans nos programmes d'urbanisme: il veut des théâtres, des salles et halles diverses, des lieux de divertissement et de détente, etc. Peu importe ici que nous puissions ou non satisfaire efficacement ces désirs qui ressortissent à notre civilisation. De toute façon, les autorités sont bien vues lorsqu'elles promettent à leurs électeurs un théâtre, un musée, une salle de sociétés. Il est de bon ton de prôner la culture de l'esprit; chaque ville songe à édifier quelque palais de la culture, où celle-ci sera centralisée pour la distribution. Pourtant, ne serait-il pas parfois plus judicieux d'aider un aubergiste à préserver de la démolition une salle peu rentable, ou d'affecter des bâtiments paroissiaux à des besoins temporels? Les églises sont-elles profanées lorsqu'on y tient des assemblées générales, comme dans notre canton?

Cette digression étant terminée, discutons de l'aspect humain de l'urbanisme. Après avoir évoqué quelques-unes des exigences formulées à son endroit, je me sens tenu de dire ce qu'il en advient en pratique. Il est à peu près certain que les exigences familiales essentielles seront peu à peu satisfaites. Nous prenons soin tant d'édifier des bâtiments bien exposés au soleil et bien aérés que d'aménager des places de jeux pour les enfants. Les règlements sur les constructions nous sont plus ou moins favorables, de sorte que nous pouvons imposer certaines distances du fonds voisin ou du bâtiment voisin, limiter les dimensions des bâtisses en longueur ou en hauteur; nous pouvons aménager des zones soit d'interdiction pour l'industrie, soit d'interdiction des maisons d'habitation. Tout cela dépend des lois et règlements sur la construction, ainsi que des plans de zones et des prescriptions les concernant. Le réseau des circulations est préparé de plan, de profil et en maquette, aussi excellemment que les responsables peuvent le désirer. Les constructions et services d'intérêt public peuvent être édifiés en dépit de la résistance des propriétaires fonciers, lorsqu'on peut leur en prouver le besoin et qu'on en présente un projet réalisable. On utilise à cette fin la procédure d'expropriation dont il n'y a pas lieu de s'effrayer. Mais qu'advient-il des autres revendications des urbanistes que l'on qualifie si souvent d'utopistes? Convient-il de soustraire des biens-fonds à la construction simplement pour que la population puisse s'y détendre? Ne voit-on pas que les jardins d'ouvriers doivent constamment céder la place à de nouveaux bâtiments et sont refoulés à la périphérie urbaine? Si son terrain s'en va de plus en plus loin, le cultivateur amateur perd le goût de s'en occuper. Convient-il d'insérer des zones de verdure pour le simple plaisir de diviser et de sous-diviser les agglomérations? Convient-il de conserver un site? Convient-il d'exiger que le véhicule à moteur à l'arrêt disparaisse du terrain public et soit parké uniquement là où il ne dérange personne? Convient-il de revendiquer des logements plus confortables et plus spa-

cieux pour nos concitoyens économiquement faibles? Convient-il de satisfaire le besoin d'éviter et d'isoler le bruit au moyen d'installations appropriées? Convient-il de s'entêter à protéger le piéton et à lui réserver un domaine propre? Bref, nous est-il possible de façonner les villes de manière vraiment humaine, voire de les adapter pratiquement aux divers besoins de leurs habitants? Pourrait-on aussi les faire belles?

Il y a quelques siècles, on parlait de *l'art* de construire; aujourd'hui, l'on parle simplement de *construction*; demain, l'on ne parlera que de *technique de la construction*, de même que nous parlons de la technique de la circulation. Cela montre où nous allons. Souvent nous parlons de planification sans même savoir exactement en quoi elle consiste. Les gazettes s'en gargarisent. On planifie la circulation, la construction de logements, la distribution des industries; on crée des plans d'aménagement locaux, régionaux et nationaux; quand cela va bien, on parle de planifier un village ou une ville, mais alors les intérêts opposés se contrarient et ne planifiant plus que des quartiers, l'on se perd dans le maquis des tracés de rues.

Si quelqu'un venait prêcher que l'urbanisme est le plus humain des devoirs, et s'il essayait de passer des paroles aux actes, il serait vite lapidé.

Nous autres architectes devons maintenant décider si nous pouvons nous contenter de cette situation et si notre pessimisme peut aboutir à quelque résultat heureux. A peine! Car la tâche demeure, elle devient de plus en plus lourde et urgente puisque la population du pays augmente comme toute la population du globe. Je crois que nous devons maintenant nous mettre dans la tête qu'il nous faut loger, en Suisse, dix millions d'habitants. On voit se dessiner sur le Plateau une métropole s'étendant de Zurich à Olten. La marée des constructions ne connaît aucune limite de commune ni de canton. Si nous nous tournons les pouces malgré l'afflux des difficultés, nos descendants constateront notre défaillance. Ils n'en chercheront pas le motif, ni ne démêleront le jeu des causes et des effets. Ils reprendront notre succession, comme nous avons pris celle de nos aînés.

Il nous est pourtant possible d'exercer une influence personnelle continue sur les communes qui répondent de la plupart des constructions, et cela d'autant plus facilement qu'elles sont petites. On peut encore y placer un mot à bon escient. Mais, dans les grandes localités, c'est individuellement que nous devons intervenir dans la bagarre, en nous adressant au corps électoral par la voie de la presse; cela vaut mieux que d'intervenir en corps constitué des urbanistes. Et il nous faut nous faire entendre ainsi chaque fois qu'il se pose un problème mettant en cause le développement de la ville ou l'art de construire; c'est ce que l'on attend de nous. Même si nos propositions ne sont pas acceptées, il reste toujours quelque chose d'une bonne démonstration. Les valeurs à défendre méritent bien notre peine. Même une intervention modeste a son prix. Pensons à l'aménagement de nouveaux quartiers: en nous efforçant de soustraire durablement des surfaces à la construction, de renvoyer en des parcs les automobiles qui obstruent les rues, d'animer le visage des édifices, nous semons une graine qui lèvera plus tard à l'occasion de tâches plus considérables. Si nos quartiers d'habita-

tion s'imprègnent peu à peu d'un esprit nouveau, ce sont des villes entières qui rajeuniront. Même si tous nos désirs ne se réalisent pas, la population est initiée à ces problèmes, et c'est là le principal. Nous devons démontrer d'une manière simple et persuasive que la routine actuelle conduit au désastre.

L'autonomie communale, dont les citoyens s'enorgueillissent, peut sortir renforcée d'une nouvelle politique de la construction. Si les communes s'agglomèrent entre elles, sans forme déterminée, elles s'exposent au danger de devoir fusionner; lorsque la conscience édilitaire des citoyens d'une commune s'éteint, c'est la conscience civique qui s'éteint aussi.

C'est une belle tâche pour un architecte que de convaincre les hommes qu'une commune clairement ordonnée est confortable, tandis qu'une commune touffue leur devient étrangère. Cette règle vaut, quelle que soit la grandeur de la localité. Même la plus grande ville peut rester ou redevenir clairement ordonnée. Pour ceux qui ne veulent pas hurler avec les loups, il y a là une œuvre profonde et utile; il suffit de s'en occuper! A mon avis, c'est surtout là que nous péchons. Nous nous résignons trop vite à dire que notre peine est vaine, que l'établissement de zones est inefficace, que le plan directeur finira dans un tiroir et une maquette au grenier. Nous sommes-nous demandé si peut-être notre répartition de zones était faussée? si le plan d'aménagement et la maquette ne correspondaient pas à la conception, aujourd'hui dépassée que nous avons en les préparant? Quels furent les arguments que nous ont opposés le peuple, les propriétaires fonciers, les locataires? L'urbanisme concerne tout le monde; c'est une devise gratuite, car il serait difficile de faire faire de l'urbanisme à tout le monde; mais on n'a pas démontré que c'est impossible. Nous devrions au moins tenter d'ouvrir les esprits.

Qui peut dire qu'il soit judicieux d'ajouter de plus en plus d'habitations à nos villes déjà pléthoriques? Le particulier ne préférerait-il pas vivre tranquillement et sainement en des agglomérations moins denses, d'où il pourrait se rendre au travail sans être bousculé, où la circulation ne serait pas un but en soi mais serait au service de l'humanité? Qui peut dire qu'il soit judicieux de construire exclusivement des logements de deux, trois ou davantage de pièces, et de laisser tomber la construction de maisons familiales? On affirme que le Suisse préfère loger en de grands immeubles qu'en des maisons familiales contiguës; on ajoute que s'il vit en maison familiale, il veut être libre de tous côtés sur un terrain d'au moins 400 m² qui serait l'idéal. Mais avons-nous une preuve quelconque qu'il n'apprécie pas les maisons contiguës puisque nous n'en construisons guère?

On nous dit aussi aujourd'hui que l'habitant veut être propriétaire non d'une maison, mais d'un logement. C'est normal de le dire au moment où le législateur s'apprête à introduire la propriété par étages. Nous rendons-nous compte de ce que cette innovation signifie? Suffit-il de vendre les logements précédemment loués, ou ne faut-il pas réfléchir sérieusement à la manière de construire de nouveaux logements destinés à demeurer la propriété de familles tantôt croissantes et tantôt décroissantes, désirant y rester à l'aise? Avons-nous discuté avec les amateurs de tels logements? Avons-nous réfléchi aux prin-

cipes à insérer dans la loi de manière qu'une propriété répartie horizontalement et verticalement sur plusieurs plans ne présente pas d'inconvénients? Avons-nous mesuré ce que cette nouvelle institution attend des urbanistes? Sous forme de surfaces libres, de jardins, de places de jeux, de parcs à voiture et de garages, tout cela en propriété commune et confié à l'entretien en commun? Quelles solutions adopter? Nous sommes opposés à ce que l'on se borne à introduire la propriété de logements dans les îlots locatifs actuels. S'il s'agit au contraire de concevoir d'avance des bâtiments et des quartiers propres à la répartition de leur propriété, nous acquiescerions avec enthousiasme. Il faudrait éclairer la population à ce sujet, accessible à tous.

Etendant nos regards, nous constatons que les villes et les villages qui sont en train de se fondre en la grande métropole du Plateau suisse ne peuvent plus œuvrer chacun pour soi. Il y a des enchevêtrements sociologiques, juridiques, matériels et techniques de plus en plus serrés, et nous devrions les aborder aussi bien sur le plan communal que sur le plan régional. Il convient donc de jeter les bases de l'aménagement régional, ce slogan d'aujourd'hui et de nous y exercer. L'époque actuelle commence à écouter celui qui prêche dans le désert, mais elle ne le prend pas assez au sérieux. Les politiques ambitieux s'emparent de ses avertissements pour leurs propres besoins. Lorsque nous parlons de l'aménagement d'un territoire régional en ayant en vue le bien commun d'une population toujours croissante, l'entrepreneur de constructions pense à des logements à bon marché en pleine campagne, le spécialiste de la circulation voit des routes express, l'industriel voit des terrains qu'il doit acquérir pour les réserver à ses entreprises, le spécialiste des finances publiques voit le départ des économiquement faibles dans les communes suburbaines, et le journaliste trouve matière à des gloses. La vraie tâche consiste pourtant à montrer comment la métropole du Plateau devrait se présenter, vivre et survivre. A quoi bon les plus belles théories, si l'on ne peut les mettre à l'épreuve, puis les étayer d'exemples?

Dans notre pays riche en limites cantonales et communales ainsi qu'en limites imposées par le droit de propriété par les attributions de diverses autorités et par la routine des administrations, il est particulièrement difficile de trouver la voie raisonnable qui ne mette pas en cause une structure politique chère à nos yeux. Il nous faut tenter des essais, nous contenter de débuts modestes, faire des expériences avant que de résoudre les problèmes de plus grande envergure. Malheureusement, nous nous tenons un peu à l'écart, nous pourrions pourtant nous imposer pour peu que nous le voulions. Le peuple attend des actes, car il ressent déjà le malaise d'une multiplication continue dans un espace de plus en plus resserré. Les signes d'anarchie se font nombreux à la périphérie des grandes villes; le propriétaire-agriculteur compte les jours d'une vie paysanne pénible, en raison de la pénurie de personnel, et il subit l'attrait des millions qu'il pourrait toucher; combien l'on comprend le paysan spéculateur! Les prix des terrains augmentent, les frais de construction aussi, les loyers suivent le mouvement, et nous ne voulons pas voir le triste phénomène par lequel notre monnaie perd sa valeur d'achat. Certains prétendent que

cette détestable forme d'inflation serait inévitable et, dans le fond, moins terrible qu'on ne le disait; que d'ailleurs chacun jouit d'un revenu supérieur lui permettant de payer le loyer plus élevé destiné à couvrir le prix des terrains et constructions. Que faisons-nous pour empêcher cette évolution? Certes, nous autres architectes ne pouvons l'arrêter, mais nous pouvons la freiner, nous devrions tenter de la freiner au nom de notre vision du pays de demain.

La prochaine exposition nationale nous offre à cet effet une occasion unique. La devise en est: «La Suisse dans le monde de demain.» Nous pourrions y montrer comment nous imaginons de construire demain. Il vaudrait la peine qu'un effort général concerté de tous les architectes expose aux visiteurs que si nous le voulions tous, l'urbanisme serait le plus humain des devoirs.

Trad. M. P.

«Schweizerische Bauzeitung».